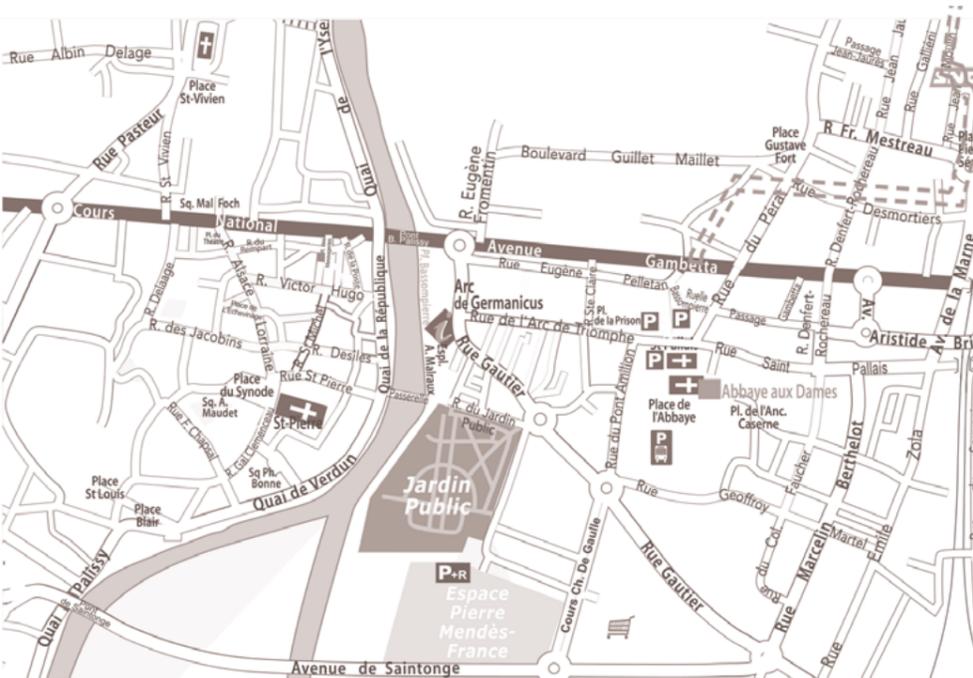


Accès au colloque



Comité scientifique

Linda Arcelin-Lecuyer

Maître de conférences à l'université de La Rochelle, membre du CEJEP,

Marc Binné

Greffier associé du Tribunal de commerce de Saintes, chargé de cours à l'université de La Rochelle,

Jean-Luc Douillard

Psychologue clinicien, coordinateur du programme régional de santé, promotion santé mentale et prévention du suicide Sud Charente-Maritime CH de Saintonge

Natalie Fricero

Professeur à l'université de droit de Nice Sophia Antipolis, directrice de l'institut d'études judiciaires.

Philippe Roussel Galle

Professeur à l'université Paris V – Sorbonne Paris Cité, membre du CEDAG, co-directeur de la Revue des procédures collectives

Olivier Torrès

Professeur à l'université de Montpellier, fondateur de l'observatoire Amarok.

Remerciements à

Bernard LALANDE, sénateur de Charente Maritime, expert-comptable, Jean-Philippe MACHON, maire de Saintes et Président de la Communauté d'agglomération de Saintes, et à nos partenaires.



En présence de Monsieur Pierre Joxe,
le Tribunal de commerce de Saintes, le Barreau de Saintes,
en partenariat avec l'université de La Rochelle - laboratoire CEJEP
et le CEDAG de l'Université Paris V Descartes, présentent :

De la lexis à la praxis:
**souffrance morale,
droit et pratiques
professionnelles**

Colloque
Abbaye
aux Dames de Saintes

16
sept.
2015

VENIR EN VOITURE / Autoroute A10 sortie 35

- après le péage, à droite sur la N137 direction Angoulême
- prendre la 1^{ère} sortie et au 1^{er} rond point prenez à gauche, avenue de Saintonge
- 2^{ème} rond point tout droit
- 3^{ème} rond point tout droit - vous traverserez la Charente
- 4^{ème} rond point à gauche, direction Abbaye aux Dames
- 5^{ème} rond point prendre la 2^{ème} sortie

Parking gratuit et accessible par la rue Geoffroy Martel

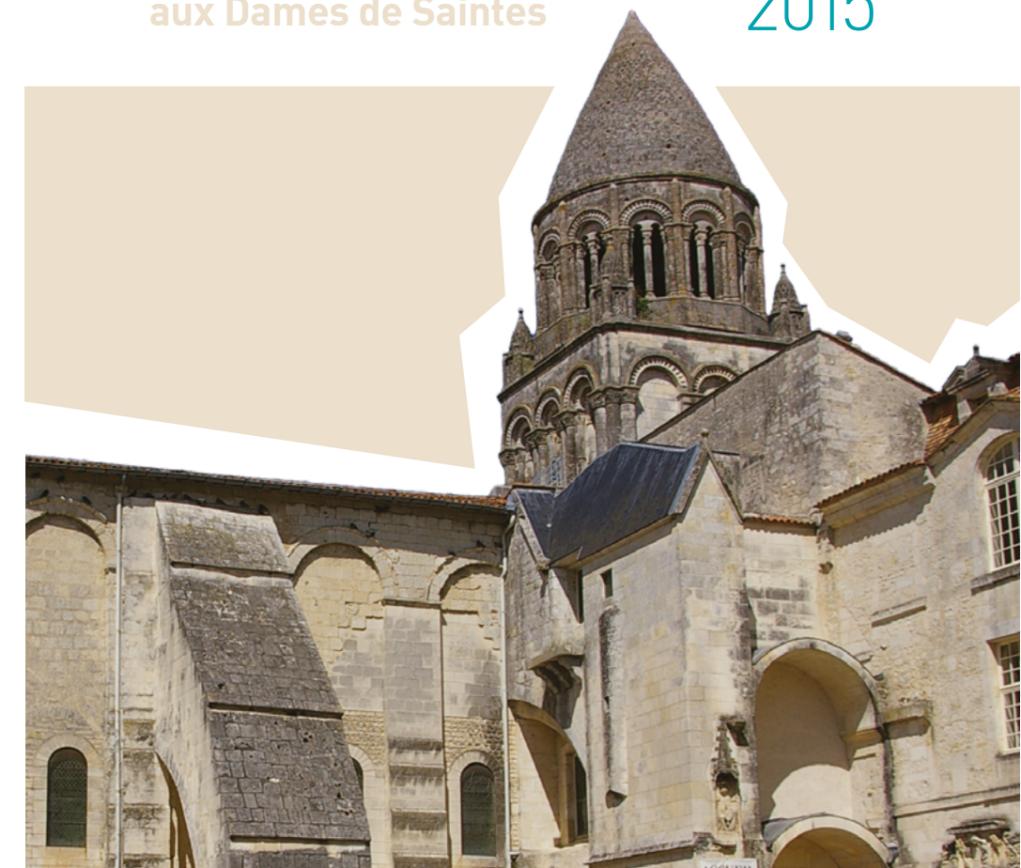
GPS : Lat 45.743681 - Long -0.624375

VENIR EN TRAIN / De la gare SNCF de Saintes à l'Abbaye aux Dames

- prenez au rond point l'avenue de la Marne
- prenez ensuite à droite l'avenue Gambetta
- continuez tout droit sur l'avenue puis prenez à gauche rue du Pérat
- au bout de la rue du Pérat, prenez à droite la rue Saint-Palais
- l'entrée du site de l'abbaye est à quelques mètres à gauche

BUS / Ligne d'autobus de la ville de Saintes

0800 17 10 17 / www.buss-saintes.com



Edito

Les espoirs de réussites économiques ou de reconnaissance sociale déçus, les prévisionnels et les promesses démentis par l'implacable imprévu, provoquent chez celui qui a investi dans le futur tous ses moyens humains ou matériels, des sentiments complexes qui innommés isolent et fragilisent.

Immatérielles, ces passions qui n'en affectent pas moins le réel peuvent être décryptées rationnellement et **Cristina Viano**, philosophe, en une introduction de la journée en forme de contrepoint, les passera au tamis d'Aristote.

Dénoncée, commémorée, niée, dissolvante mais nous l'espérons fédératrice, la souffrance sociale, dont les causes si elles échappent au champ de compétence des praticiens, est la toile de fond de leur activité, n'a pas de secret pour **Marc-Henry Soulet**, sociologue.

Sprinter, coureur de fond, sans cesse en compétition avec son entourage, avec lui même, l'entrepreneur est un sportif de haut niveau, participant à un match sans fin, dont les rapports spécifiques à sa santé physique et mentale révélés par **Olivier Torrès**, économiste, professeur de management, démontrent que tout comme le patient, le débiteur dans sa position de justiciable des procédures collectives, n'est pas un invariant.

Parce qu'il sait que «mal nommer ajoute aux malheurs du monde» le législateur, protecteur dans son dialogue façonnant avec le corps social, recherche l'apaisement. **Philippe Roussel Galle**, professeur de droit, spécialiste des procédures d'insolvabilité, évoquera les liens toujours électriques, de la dignité, de la protection du patrimoine du dirigeant et des différents intérêts en présence.

Débordant une qualification juridique rassurante, la souffrance morale aigüe s'impose parfois au cœur d'un débat judiciaire, et nécessite une reconnaissance spécifique du justiciable, **Marc Binnie**, greffier associé.

Le traitement de la souffrance morale semble impliquer une reconnaissance préalable de catégories sociologiques distinctes. L'un des co-fondateurs britanniques d'une campagne nationale (CAMIAD) de prévention de cette souffrance parmi les débiteurs, **Nigel Crompton**, nous apportera son expérience à cet égard.

Natalie Fricero, professeur de droit, spécialiste de procédure civile, clôturera cette dense matinée en mettant en perspective l'artisanat du dispositif APESA au sein de l'industrie des principes, et étudiera son intégration dans le droit du procès équitable, les modes amiables de règlements des différends ou encore la « justice thérapeutique ».

Après l'expression multiple des praticiens, la synthèse exploratoire de cette journée sera effectuée par **Linda Arcelin Lecuyer**.

Les éventuels bénéfices réalisés lors de ce colloque seront intégralement versés à l'association APESA 17.

Programme de votre journée

8h15 Accueil des participants

- Roland TEVELS, Président du Tribunal de commerce de Saintes
- Philippe-Henri LAFONT, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Saintes
- Bernard LALANDE, sénateur de Charente Maritime, expert-comptable.
- Marc BINNIE, greffier associé du Tribunal de commerce de Saintes, chargé d'enseignement à l'université de La Rochelle
- Jean-Luc DOUILLARD, psychologue clinicien, coordinateur du programme régional de santé, promotion santé mentale et prévention du suicide Sud Charente-Maritime CH de Saintonge

8h50 Introduction du colloque

- Pierre JOXE, ancien Président de la Cour des Comptes, ancien membre du Conseil Constitutionnel, avocat au Barreau de Paris.

9h00 Retour aux anciens :

Aristote et les émotions de la communauté

- Christina VIANO, directeur de recherche au CNRS, Centre Léon Robin de recherches sur la pensée antique, Université de Paris IV Sorbonne

9h30 Mutations économiques et souffrances sociales

- Marc-Henry SOULET, professeur de sociologie à l'université de Fribourg, Vice-président de l'association internationale des sociologues de langue française

10h00 L'inaudible et inavouable souffrance patronale

- Olivier TORRES, professeur à l'université de Montpellier, fondateur de l'observatoire Amarok

10h30 Des maux aux mots. L'évolution de la protection juridique de l'entrepreneur et de son patrimoine dans le cadre des procédures collectives

- Philippe ROUSSEL-GALLE, professeur à l'Université Paris V - Sorbonne Paris Cité. Membre du CEDAG. Co-directeur de la Revue des procédures collectives

11h00 Questions/Réponses - Pause

11h15 Souffrance morale, reconnaissance et justice

- Marc BINNIE, greffier associé du Tribunal de commerce de Saintes

11h30 Le traitement de la souffrance morale liée aux dettes vu par les anglais.

- Nigel CROMPTON, co-fondateur de la campagne nationale CAMIAD en Grande Bretagne (Campaign for Awareness of Mental Illness Among Debtors)

12h00 Synthèse de la matinée :

La prise en compte de la souffrance morale du justiciable par les acteurs de la justice et la procédure civile - Des principes du procès équitable aux modes amiables ou alternatifs de règlement des différends à la justice thérapeutique

- Natalie FRICERO, professeur à la Faculté de Droit de Nice Sophia Antipolis, Directrice de l'Institut d'Etudes judiciaires

12h45 Déjeuner - Mot de bienvenue de M. Jean-Philippe MACHON

Maire de Saintes et Président de la Communauté d'Agglomération

14h00 Ouverture des travaux

- François MAURY, Directeur général de l'ARS Poitou-Charentes

1^{ère} table ronde: APESA

- Cyril DENVERS, journaliste, réalisateur du documentaire « Petits Patrons » : Rendre compte de la souffrance morale
- Jean-Luc DOUILLARD : Une lecture psychologique de la loi de sauvegarde
- Marc BINNIE - Roland TEVELS : Le dispositif APESA deux ans après
- Clémentine SCHERER - Sophie PREHAUT, psychologues cliniciennes, responsables du pôle de soutien psychologique, Ressources Mutuelles Assistances (RMA) : Technique d'évaluation de la souffrance morale. La structuration d'une communication professionnelle intégrant la souffrance morale du client
- Les engagements d'Harmonie Mutuelle

14h45 2^{ème} table ronde: le juriste et la souffrance morale

- William FEUGERE, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux, Président des Avocats Conseils d'Entreprises: l'avocat et la souffrance morale de son client
- Bruno GUISE et Jean-Christian GOURGUE, huissiers de justice : le recouvrement éthique
- Stéphane BROSSARD, Président du TGI de Saintes : la souffrance morale des magistrats
- Un juge consulaire : La prévention des difficultés des entreprises et la justice thérapeutique
- Vincent ROUSSEAU, administrateur judiciaire, Vice-président de l'IFPPC : Plan de redressement, transmission de l'entreprise... Premiers pas sur le chemin de la guérison ?
- Philippe COINDEAU, Procureur de la République près le TGI de Saintes : La prise en compte de la souffrance morale du justiciable dans le cours du procès. Le point de vue du Parquet.

15h45 3^{ème} table ronde: les professionnels du chiffre et la souffrance morale

- Rémi GOURRIN, expert-comptable associé, cabinet Fimeco Baker Tilly : L'expert-comptable et la psychologie du dirigeant
- Marc DUPOUY, agent général d'assurance, Président Régional d'AGEA : L'assureur pourvoyeur de contrats protecteurs mais professionnel à risques
- Bénédicte PILLLOT, responsable service recouvrement du Crédit Agricole : L'accompagnement de la clientèle en difficulté et la prise en compte de sa souffrance morale par un réseau bancaire.

16h00 Questions/Réponses - Pause

16h20 4^{ème} table ronde: le rebond

- Thomas HUMEAU, mandataire judiciaire à Saintes : Du traitement des difficultés des entreprises à l'aide au rebond de l'entrepreneur. L'apport pragmatique d'un mandataire.
- Philippe RAMBAUD, président de l'association 60 000 Rebonds : Quel programme mettre en place pour les entrepreneurs après la liquidation judiciaire ? Apprendre de ses erreurs pour révéler et libérer ses potentiels

17h00 Propos conclusifs

- Linda ARCELIN LECUYER, maître de conférences HDR en droit privé, université de La Rochelle, membre du CEJEP

APESA ou la justice thérapeutique antidotes à la souffrance morale des entrepreneurs dans le cadre des procédures collectives